



## « Contre-révolution », « guerre civile », « lutte entre deux classes » : Montlosier (1755-1838) penseur du conflit politique moderne

**Marie-France Piguet**

EHESS-CNRS-MNHN, centre Alexandre Koyré UMR 8560

**Résumé** Cet article vise à préciser les relations entre les notions de « contre-révolution », de « guerre civile » et de « lutte entre deux classes » dans les écrits de celui qui a joué un rôle pionnier dans l'émergence de l'idée de lutte de classes, le comte de Montlosier. Il établit, dans une première partie, comment « la guerre civile » se distingue des autres troubles civils (« tueries civiles », « séditions », en particulier) par sa capacité à fournir une ultime résolution aux conflits politiques internes à une nation, et pourquoi, dans les circonstances du moment, elle reste la seule manière de mettre en œuvre la « contre-révolution ». Il analyse ensuite, dans la deuxième partie, ce que Montlosier entend précisément par une « lutte entre deux classes », et montre qu'il s'agit pour lui d'un schéma d'intelligibilité de l'histoire profonde de la Révolution. Ce schéma rend compte d'un processus d'affrontement culturel, social, économique et politique entre les classes sociales, inhérent aux nations qui ont laissé se développer les forces et les valeurs de la société moderne en détruisant progressivement celles de la société féodale.

**Mots clés** Montlosier, Révolution, guerre civile, lutte de classe, libéralisme aristocratique

- 1 Resté célèbre pour sa lutte contre l'influence politique des Jésuites et du courant ultramontain, suite à la publication en 1826 de son *Mémoire à consulter*<sup>1</sup>, le comte de Montlosier s'est fait connaître au début du XIX<sup>e</sup> siècle en renouant avec les problématiques du XVIII<sup>e</sup> siècle qui ont traité de l'histoire de la monarchie et en les renouvelant<sup>2</sup>. Il a fourni ainsi des arguments historiques aux

<sup>1</sup> Les ouvrages de Montlosier n'ont pas été republiés. Seul ce texte célèbre accompagné de *Dénonciation aux cours royales* (1826), *Les Jésuites, les congrégations et le parti prêtre* (1827), *De l'origine de la puissance ecclésiastique* (1829), c'est-à-dire les principaux textes qui critiquent l'influence des congrégations religieuses, des Jésuites en particulier, sur la vie politique, ont fait l'objet d'une réédition par R. Casanova dans *Montlosier et le parti prêtre*, Paris, Laffont, 1970. Cette réédition est précédée d'une très importante étude sur la pensée de Montlosier et le contexte plus général de ce combat.

<sup>2</sup> François-Dominique de Reynaud, comte de Montlosier, *De la monarchie française, depuis son établissement jusqu'à nos jours*, Paris, Nicolle, Égron, Gide, 1814, 3 volumes. « *De la monarchie française*, l'ouvrage de M. de Montlosier, [...] est, en dehors de la science actuelle, le dernier des grands systèmes historiques ; et de 1814 à 1820, son action, bien qu'indirecte, fut considérable. Il remua fortement les esprits, par les vives répugnances qu'il soulevait ; il provoqua, sur le terrain de l'histoire, l'opposition et la controverse politique » (A. Thierry,

polémiques politiques de la Restauration et exprimé très tôt dans le siècle qu'un conflit interne à une nation pouvait être à la source de transformations et de bouleversements politiques durant les « temps modernes ». Dans ce contexte, il a joué un rôle pionnier dans l'émergence de la notion de lutte de classes, donnant même dès 1821 une des premières attestations connues de l'expression sous une forme non encore lexicalisée, « une lutte entre deux classes »<sup>3</sup>.

- 2 Pendant la Révolution, il a siégé à l'Assemblée constituante comme député de la noblesse d'Auvergne, avant d'émigrer à la fin de son mandat en septembre 1791, et d'entretenir avec l'émigration des relations très conflictuelles, comme en témoignent ses *Souvenirs d'un émigré*<sup>4</sup>. Il a traité de la guerre civile pour en déplorer l'absence<sup>5</sup> au cours de la période révolutionnaire, et soutenu cette position originale à plusieurs reprises, principalement dans des brochures de circonstance, puis plus ponctuellement dans ses ouvrages postérieurs.
- 3 Cette étude cherche à explorer les relations entre « guerre civile » et « lutte entre les classes » chez celui dont on a pu écrire que « les rapports sociaux qu'il aperçoit le plus vite et le mieux, ce sont les rapports d'hostilité »<sup>6</sup>. Elle esquisse d'abord la conception de la guerre civile telle que l'on peut la dégager des textes où il en traite explicitement, et établit ensuite ce qu'il entend précisément par « une lutte entre deux classes ». Ces notions sont développées en effet par des textes rédigés à des époques différentes et opèrent dans des contextes spécifiques. Pour l'essentiel, l'étude s'appuie sur trois brochures publiées durant la décennie révolutionnaire, les trois premiers tomes de la *Monarchie française* (1814) et le tome 6 (1821). Elle a recours, en miroir si l'on peut dire, aux *Mémoires* de Montlosier et à ses *Souvenirs d'un émigré*<sup>7</sup>.

### « Contre-révolution », « tueries civiles », « guerre étrangère », « séditions », « guerre civile »

- 4 Comme nombre de ceux qui deviendront ensuite des contre-révolutionnaires<sup>8</sup>, c'est avec un grand espoir de changement que Montlosier a accueilli la convocation des états généraux par le roi en 1789, et bien qu'il n'appartienne pas au milieu des nobles libéraux de Paris avant la Révolution, il est rapidement

« Considérations sur l'histoire de France », *Récits des temps mérovingiens*, Paris, J. Tessier, 1840, t. 1, p. 170).

<sup>3</sup> Pour des précisions, voir M.-F. Piguet, *Classe. Histoire du mot et genèse du concept, des physiocrates aux historiens de la Restauration*, Lyon, PUL, 1996, chap. 6.

<sup>4</sup> Voir note 7.

<sup>5</sup> L'ouvrage coordonné par J.-C. Martin, *La guerre civile entre histoire et mémoire*, Rennes, Ouest Éditions, 1995, qui rappelle par plusieurs exemples la difficulté à employer la notion de guerre civile en France et les différentes manières de l'éviter, donne la mesure de l'originalité de cette opinion. « En France », écrit Martin dans son introduction, « nous parlons de la Commune, de la révolution de juillet, de la Révolution, de la Résistance pour évoquer les épisodes dramatiques de notre passé mais sans recours à la catégorie de guerre civile. Généralement on a recours à des catégories plus positives » (p. 10).

<sup>6</sup> Selon son biographe le plus pénétrant, R. Casanova, *Montlosier et le parti prêtre*, p. 35.

<sup>7</sup> *Mémoires de M. le comte de Montlosier, sur la Révolution française, le Consulat, l'Empire, la Restauration et les principaux événements qui l'ont suivie (1755-1830)*, Paris, Dufey, 1830, 2 volumes. Ces *Mémoires* sont restés inachevés et le tome 2 se termine avec le départ de Paris de Montlosier à la fin de la Constituante en septembre 1791. Les *Souvenirs d'un émigré (1791-1798)*, publiés par son arrière-petit-fils le comte de Larouzière-Montlosier et par E. d'Hauterive, Paris, Hachette, 1951, en constituent la suite et sont tirés des papiers restés manuscrits de Montlosier.

<sup>8</sup> Notamment Joseph de Maistre. Voir l'introduction de P. Glaudes à ses *Considérations sur la France*, dans J. de Maistre, *Œuvres*, Paris, Laffont (Bouquins), 2007.

devenu proche du club monarchique<sup>9</sup> et des monarchiens tout en gardant la grande indépendance d'esprit qui a marqué toute sa vie. Il défend alors l'idée d'une monarchie constitutionnelle à l'anglaise qui place la liberté à la base de tout gouvernement : « la liberté individuelle est le grand objet de tout gouvernement », « la liberté politique ne doit embrasser que les moyens nécessaires pour la conservation de la liberté individuelle », « la liberté individuelle n'est autre chose que le libre exercice des facultés naturelles »<sup>10</sup>, écrit-il dans son *Essai sur l'art de constituer les peuples* qui défend le principe des deux chambres. Cet essai fait l'objet de sévères critiques de la part de ceux qui souhaitent un retour à un ordre anté-révolutionnaire sans réforme d'aucune sorte<sup>11</sup>.

- 5 L'idée de guerre civile apparaît dans les écrits de Montlosier au moment où celle de prendre appui militairement sur les armées étrangères pour rétablir Louis XVI dans tous ses droits, d'avant 1789, commence à se faire jour chez les défenseurs de l'Ancien Régime. Il l'explique dans une brochure intitulée *Des moyens d'opérer la contre-révolution*<sup>12</sup> publiée à la fin de 1791, laquelle poursuit *De la nécessité d'une contre-révolution en France, pour rétablir les finances, la religion, les mœurs, la monarchie et la liberté*<sup>13</sup>, publiée au mois d'août de la même année. Cette dernière répond, d'après son Épître dédicatoire, à une demande d'explication sur les « intentions des Émigrans »<sup>14</sup>, et rétrospectivement selon les *Mémoires*, à l'élucidation d'une situation politique devenue obscure :

Nous avons voulu la grande innovation qui constituait l'ordre nouveau établi par les états-généraux, innovation que quelques personnes avaient appelée *révolution* [souligné dans le texte], nous n'avions aucun goût à laisser confondre cette révolution-là avec l'autre révolution de sang, de crimes et de brigandages qu'on venait de lui substituer.<sup>15</sup>

- 6 Ces deux brochures, conjointement dirigées contre les textes violents du comte d'Antraigues selon l'historien Robert Griffiths<sup>16</sup>, sont des écrits de circonstance où Montlosier, qui se tient du côté de « ceux qui veulent avec la monarchie un ordre stable et non arbitraire de leur pays », bataille incessamment contre deux forces

<sup>9</sup> Voir R. Griffiths, *Le centre perdu. Malouet et les monarchiens dans la Révolution française*, Grenoble, PUG, 1989, p. 120-145.

<sup>10</sup> Montlosier, *Essai sur l'art de constituer les peuples ou examen des opérations constitutionnelles de l'Assemblée nationale de France*, Paris, octobre 1790, p. 51. L'ouvrage sera réédité en 1791. Un exemplaire a été envoyé à Burke qui a félicité Montlosier de ce que ses vues « en se rapprochant des formes de la constitution anglaise, les seules capables de fonder les libertés d'un pays, pourraient, si elles étaient adoptées comme il l'espérait, fixer les destinées et les libertés de la France » (*Souvenirs d'un émigré*, p. 221).

<sup>11</sup> *Souvenirs d'un émigré*, p. 53-57.

<sup>12</sup> Montlosier, *Des moyens d'opérer la contre-révolution, pour servir de suite à son ouvrage intitulé : De la nécessité d'une contre-révolution*, s. l. n. d. [1791].

<sup>13</sup> Montlosier, *De la nécessité d'une contre-révolution en France, pour rétablir les finances, la religion, les mœurs, la monarchie et la liberté*, s. l. n. d. [1791].

<sup>14</sup> Cette Épître dédicatoire fait référence à une vive polémique entre Montlosier et un officier constitutionnel, le colonel du 90<sup>e</sup> régiment d'infanterie, M. de Grave, à propos de l'obéissance que l'on doit selon ce dernier aux nouvelles autorités. M. de Grave demandait à Montlosier : « Je voudrais [...] savoir comment [...] vous garantirez votre patrie des horreurs de la guerre civile, de ce fléau, auprès duquel tous les malheurs que nous avons éprouvés ne sont rien, de ce fléau que des monstres seuls peuvent désirer & envisager de sang-froid » (*Lettre de M. de Montlosier à M. de Grave et réponse de M. de Grave à M. de Montlosier*, Lille, imp. de C.-L. de Boubers, [1791], p. 8). Sur le contexte de l'affaire, et plus généralement sur les différentes prises de position de Montlosier durant son mandat à la Constituante, voir H. de Miramon Fitz-James, *Le comte de Montlosier pendant la Révolution et l'Empire*, Aix-en-Provence, 1945, chap. 2 : « Montlosier, député de la Constituante », p. 55-58 en particulier (thèse dactylographiée).

<sup>15</sup> *Mémoires de M. le Comte de Montlosier*, t. 2, p. 297.

<sup>16</sup> R. Griffiths, *Le centre perdu*, p. 145.

ennemies entre elles : celles qui soutiennent la Révolution d'une part, et celles des « partisans plus ou moins déguisés du despotisme » d'autre part<sup>17</sup>.

- 7 La première brochure examine les raisons d'une contre-révolution en opposant le programme de réformes voulues par le roi à l'ouverture des états généraux, « cette révolution [...] qui devait régénérer la France, en extirpant pour jamais tous les anciens abus » (p. 2), au « chaos d'innovations et de destructions opérées par l'Assemblée nationale dans toutes les parties de l'ordre fiscal, civil, politique et religieux » (p. 3) que sont les assignats, la réorganisation de l'armée, le nouvel ordre judiciaire, la liberté vue par les révolutionnaires, les mesures prises contre la noblesse et le clergé. L'Assemblée nationale a « dissous la conscience et les mœurs publiques ; [...] relâché tous les liens de la société ; [...] donné l'essor à tous les vices. [...] la France a marché ainsi à pas précipités à l'état profond d'insociation et de barbarie » (p. 36-37). L'idée que la Révolution a accéléré la décomposition d'une société fragilisée fera l'objet de longs développements dans ses écrits postérieurs, ceux de 1815 et 1818 en particulier, qui mettent l'accent sur la nécessaire subordination des hommes les uns aux autres dans la vie familiale, civile et politique au sein d'une hiérarchie établie de longue date par les mœurs. Au nom de ses convictions profondes, Montlosier en appelle maintenant à la « contre-révolution », donnant à cette expression nouvelle une valeur positive<sup>18</sup> :

Moi je ne suis point ami de cette révolution là et quoique je désire sincèrement la liberté de mon pays, je suis attaché à la distinction des rangs aussi bien qu'aux justes prérogatives du sacerdoce et du trône ; et comme, avec les principes actuels de la révolution, nous sommes arrivés à une dissolution entière des mœurs et de l'ordre public, je veux la contre-révolution ; j'avoue que je la désire sincèrement. (p. 5)

- 8 La deuxième brochure, *Des moyens d'opérer la contre-révolution*, développe les conséquences de la première et elle établit des liens entre contre-révolution et guerre civile. Dans cette seconde brochure, la contre-révolution a pour mission, selon Montlosier, de rétablir l'ordre et la paix en enrayant le « grand mouvement donné au royaume dès long-tems, avant ce que l'on assigne communément comme l'époque de la révolution » (p. 12). Ce mouvement, très brièvement évoqué ici, fait référence aux leçons tirées des recherches historiques qui l'ont occupé avant la Révolution<sup>19</sup>. Il sera explicité dans les trois premiers tomes de la *Monarchie française*, nous y reviendrons longuement, car la « lutte entre deux classes » en constitue l'une des composantes.
- 9 La contre-révolution n'en déplaît aux souhaits de certains à Coblenz, explique Montlosier, ne consiste pas à revenir à l'Ancien Régime, lequel a laissé se développer ce « grand mouvement », mais à restaurer « la monarchie et [...] la religion de nos pères » (p. 24) en retournant à l'ancienne constitution française et en la protégeant du despotisme. Cette constitution, qui a fait l'objet de *l'Essai sur l'art de constituer les peuples*, se définit par « un roi, un clergé, une noblesse, un corps représentatif du peuple » (p. 34) :

Ce n'est donc pas, comme on le dit, l'ancien régime avec ses abus, que les François émigrés veulent ramener [...] mais c'est la constitution française qu'ils veulent rétablir ; c'est cette ancienne constitution qu'ils veulent placer désormais sur des

<sup>17</sup> Montlosier, *Vues sommaires sur les moyens de paix pour la France, pour l'Europe, pour les émigrés*, Londres, 1796, p. 14.

<sup>18</sup> L'expression *contre-révolution*, à propos des événements qui ont suivi 1789, date de 1790. Voir A. Rey, « Révolution ». *Histoire d'un mot*, Paris, Gallimard, 1989, p. 118-121, et J. Starobinski, *Action et réaction. Vie et aventures d'un couple*, Paris, Seuil, 1999, p. 330. L'expression a cours avant 1790 mais avec un autre usage.

<sup>19</sup> *Mémoires de M. le Comte de Montlosier*, t. 1, p. 80-120.

bases invariables, pour qu'elle ne soit plus, comme autrefois, à la discrétion des hommes puissans qui pouvoient, au gré de leur caprice ou de leur intérêt, la changer, la modifier, ou l'anéantir.<sup>20</sup>

- 10 Cependant du moment que la contre-révolution ne peut plus s'exercer par l'opinion publique, car les « républicains »<sup>21</sup> ont mis en leur pouvoir les autorités établies, les soldats, le peuple et jusqu'au roi qui vient de prêter serment, bref, l'ensemble des forces de l'État, l'emploi de la force se présente comme une nécessité :
- Je pense donc qu'il ne faut pas espérer par l'opinion seule un ouvrage aussi difficile que la contre-révolution. Je pense pourtant que l'opinion peut-être très utile si on sait la concierter avec les volontés ; mais pour cela, il faut [...] intimider [...] les volontés ennemies ; et comment intimider les volontés ennemies autrement que par la force ? Je viens de parler de force. J'ai prononcé là un mot terrible, car la force, destinée à agir contre la force, établit aussi-tôt un état de guerre ; et c'est une guerre, une guerre civile que j'appellerois au secours de ma patrie ! Ici je ne veux pas dissimuler que les républicains cherchent de toutes forces à l'éviter. (p. 10)
- 11 La « guerre civile », ultime manière donc d'arrêter le cours des choses dès lors que l'État est aux mains des ennemis de la nation, s'oppose aux « tueries civiles » ou « massacres civils » perpétrés par les républicains et à la « guerre étrangère » souhaitée par les émigrés.
- 12 Les jacqueries, la Saint-Barthélemy, les Vêpres siciliennes (1282), les forfaits d'Avignon en juin 1791, et autres meurtres, définissent pour Montlosier ce que sont les « massacres civils » qui ne conduisent « à aucun résultat » et « enfante[nt] sans fruit tous les crimes »<sup>22</sup>, cependant que la guerre de l'Angleterre contre l'Amérique septentrionale, celle de Jules César contre Pompée, d'Antoine contre Octave, de Henri IV contre la Ligue appartiennent aux « guerres civiles » pour avoir chaque fois réussi à diviser la nation autour de « deux grands intérêts » où chacun est tenu de se déterminer (p. 15) :
- Qu'ont-ils besoin de la guerre, ceux qui ont à leurs ordres les violences, les incendies, les massacres : voilà ce qu'ils veulent ; mais ils ne veulent pas de combat ; ils veulent des spoliations, des proscriptions, des vexations de tout genre ; ils veulent des tueries civiles ; mais je suis forcé d'en convenir, ils ne veulent pas la guerre civile.<sup>23</sup>
- 13 Reprenant plus tard<sup>24</sup> ces considérations à propos de l'insurrection de la Vendée, dans laquelle il voit moins une « guerre civile » qu'une « véritable Jacquerie royale et catholique », admirable à bien des égards mais manquant d'objet clairement défini et d'organisation, il écrit :
- [...] les guerres de ce genre [les guerres civiles] supposent un grand partage sur deux points divers de volonté ou d'affection publique. J'appelle ainsi une scission qui s'établit dans le corps même de la nation, c'est-à-dire, dans la masse de son gouvernement, de ses autorités et de ses forces.<sup>25</sup>
- 14 À la différence des « massacres civils », des « tueries civiles », émeutes localisées, révoltes concernant une partie seulement de la nation, le plus souvent au service du pouvoir politique en place, la « guerre civile » réduit les divers conflits intérieurs à celui qui les subsume tous et partage la nation en deux camps

<sup>20</sup> *Des moyens d'opérer la contre-révolution*, p. 33.

<sup>21</sup> C'est le terme employé par l'auteur pour désigner l'ennemi dans ces brochures.

<sup>22</sup> *Des moyens d'opérer la contre-révolution*, p. 16.

<sup>23</sup> *Des moyens d'opérer la contre-révolution*, p. 11-12.

<sup>24</sup> *De la monarchie française*, t. 2, p. 351-374.

<sup>25</sup> *Ibid.*, t. 2, p. 353-354.

opposés. La guerre civile, qui recherche l'union à l'intérieur de chaque camp, « amène toujours à un résultat d'organisation et d'ordre public » (p. 16). Elle possède en quelque sorte une qualité de clarification. Pour Montlosier, la guerre civile, « véritable duel d'une partie de la nation contre l'autre », repoussée par les républicains, fait appel aux valeurs de la noblesse : « Dans ce duel on peut conserver quelque chose de généreux ; dans ce duel, on est sûr, vainqueur ou vaincu, d'arriver à un état permanent et tranquille » (p. 16).

- 15 Face aux pratiques violentes des révolutionnaires, les émigrés défendent l'idée d'une entrée en France des armées étrangères. Montlosier combat énergiquement cette idée, au principe qu'en s'appuyant sur la « vanité nationale », les républicains feront tous leurs efforts pour qu'une telle guerre apparaisse alors comme une guerre de conquête du royaume par des étrangers, et transformeront à leur profit la nature même d'un conflit intérieur. D'une manière plus générale, il importe pour Montlosier de toujours respecter la dimension interne du conflit, car il s'agit sur le fond des seuls « intérêts » des Français, qu'il faut savoir sauvegarder, et lorsque « des étrangers arrivent et entrent dans nos différends, il est évident qu'ils n'ont plus le même intérêt, et par conséquent, qu'ils peuvent ne pas avoir les mêmes vues » (p. 25) :

Il me paraît donc essentiel de faire en sorte que nos voisins n'entrent dans nos différends que sous le titre de forces protectrices et auxiliaires, qu'ils n'y prennent jamais une action dominante et principale, afin que cette guerre de François demeure ce qu'elle est, et que de pures dissensions domestiques ne prennent jamais la couleur d'une guerre étrangère. (p. 26)

- 16 La dimension politique de la guerre civile que précisent ces distinctions, Montlosier ajoute celle que l'on pourrait dire psychologique.
- 17 Quelques années plus tard, en 1796, il publie en effet à Londres une brochure *Vues sommaires sur les moyens de paix pour la France, pour l'Europe, pour les émigrés*, qui traite de la manière de faire cesser ensemble la Révolution et la guerre, car « sous tous les rapports, une paix qui laisserait subsister la révolution française, serait aussi fâcheuse que la guerre » (p. 28). Cette brochure, l'une des plus violentes à l'encontre des émigrés – « s'il m'étoit permis de dire ici toute ma pensée, j'ajouterais même que le plus grand obstacle que je vois à la royauté, ce sont les royalistes. [...] leur mal-adresse à l'intérieur et à l'extérieur, a plus nuï à la cause, que tous les efforts de leurs ennemis. » (p. 54) –, s'interroge sur la supériorité militaire de la France dans ses guerres actuelles de conquête, et Montlosier en voit la cause la plus importante dans « l'enthousiasme » : « On est bien faible quand on s'obstine à demeurer aux moyens lents et routiniers d'une guerre ordinaire contre une guerre toute de fureur et d'enthousiasme » (p. 2). Ce sentiment, inhérent aux peuples nouveaux<sup>26</sup>, propre aussi à ceux qui savent sacrifier leurs intérêts de partis aux intérêts communs, demeure malheureusement étranger aux émigrés animés du seul désir de vengeance, nuisible à la cause de la monarchie qu'en principe ils défendent. Ils « ne s'occupent que de leurs intérêts opposés » (p. 1). Pourtant, si la « guerre civile est certainement un grand fléau » (p. 13) comme il le rappelle et le rappellera encore plus tard, dès lors que pour sauver la nation on est contraint de l'employer, il faut pouvoir « la diriger avec l'art et le génie dont elle est susceptible » (p. 13) et donc savoir mobiliser un grand nombre d'hommes autour du noyau d'idées et d'intérêts qui les rassemble sur l'essentiel. Sous une formule étonnamment moderne qui puise son élément lexical pivot, le mot *masse*, dans le lexique

<sup>26</sup> Voir *infra*.

politique de la Révolution, cette difficulté constitue le premier point de ce qu'il nomme la « théorie des guerres civiles » :

Le premier point de la théorie des guerres civiles, c'est qu'il faut savoir mettre en mouvement des masses contre des masses. Ce n'est que de cette manière qu'on peut espérer de grandes choses, de grandes collisions, et par conséquent de grands résultats. Tout le monde a voulu commander des partis ; personne n'en a su faire. (p. 13)

- 18 Montlosier stigmatise les actions désordonnées des forces contre-révolutionnaires par les mots de « séditions » et de « mutineries » et, dans le prolongement de ce premier point, explicite les raisons pour lesquelles ces forces échouent à se constituer en un camp adverse unifié : « Le second point, c'est qu'avec les intérêts de quelques individus [...] on ne parvient point à former de telles masses ni à les mettre en mouvement » (p. 13).

- 19 Rester divisés comme l'ont fait les partis de l'émigration, ne pas réussir à s'unir sur des intérêts communs, et plus fondamentalement, ne pas même savoir identifier les intérêts capables de rivaliser avec ceux auxquels ils s'opposent, conduit à laisser se développer une puissance nouvelle qui ne rencontre plus maintenant d'obstacles capables de l'arrêter (p. 4). Aussi, avec dépit, humour et une remarquable lucidité, Montlosier conclut de la sorte ce second point :

Imaginer qu'un pays qui s'est soulevé contre les privilèges d'une caste peu nombreuse, se soulèvera de nouveau pour les leur rendre ; qu'après s'être exposé à toutes les horreurs d'une révolution victorieuse, il en fera une seconde pour se dépouiller de ses conquêtes, c'est un rêve dont l'extravagance et la continuité n'ont point d'exemples parmi les hommes. (p. 14)<sup>27</sup>

- 20 La notion de guerre civile développée au long de ces brochures, et ce qu'elle implique – moyen ultime de résolution des conflits politiques intérieurs, grandes difficultés de sa mise en œuvre, valeur positive –, ne semble pas s'être modifiée au fil du temps, dans des ouvrages plus élaborés, moins pressés dans l'écriture. Elle traduit donc un noyau de pensée assez stable chez Montlosier. Dans le tome 3 de sa *Monarchie française* (p. 83-84), il note :

Deux choses ont été remarquables dans la révolution ; une véritable hérésie n'a pu s'élever ; une bonne guerre civile n'a pu se former : c'est qu'il faut des dispositions religieuses pour établir une hérésie, comme il faut de l'enthousiasme pour produire une véritable guerre civile.

- 21 À la différence de nombre d'émigrés, de la cour de Coblenze tout particulièrement, Montlosier est en fait convaincu très tôt que « la révolution a été l'effet non du crime, mais de l'imprudence, non de quelques hommes, mais de quelques siècles »<sup>28</sup>. L'examen des « lois anciennes de sa patrie », auquel il a travaillé avant la Révolution durant quinze ans<sup>29</sup>, a bouleversé d'après ses *Mémoires*<sup>30</sup> la piètre idée qu'il avait eue jusqu'alors des institutions féodales<sup>31</sup>. Ces

<sup>27</sup> Il reprendra cette même idée un peu plus tard : « Elle [la noblesse] n'a pas dû s'attendre qu'aussitôt qu'elle mettrait les pieds en France, les bourgeois s'armeraient pour le rétablissement des armoiries, les paysans pour celui des droits féodaux ; que les soldats qui s'étaient révoltés pour devenir officiers, se révolteraient de nouveau pour redevenir soldats, les nouveaux évêques pour redevenir curés, les acquéreurs de domaines nationaux pour les rendre à leurs maîtres » (*De la monarchie française*, t. 2, p. 383).

<sup>28</sup> Montlosier, *Des désordres actuels de la France et des moyens d'y remédier*, Paris, Nicolle, 1815, p. 53.

<sup>29</sup> *Vues sommaires sur les moyens de paix...*, p. 13.

<sup>30</sup> *Mémoires de M. le comte de Montlosier*, t. 1, p. 80-120.

<sup>31</sup> « C'était depuis long-temps une opinion généralement admise, que la féodalité était une institution barbare, les droits de justice une usurpation sur l'autorité royale, les censives

études ont orienté sa pensée politique du côté d'un libéralisme aristocratique qui nourrit, au nom de la tradition et des usages anciens, une critique sévère de l'arbitraire, du « despotisme » exercé par les derniers monarques, et elles l'ont probablement conduit à appréhender les événements en cours dans une certaine perspective dès leurs débuts. Son *Essai sur l'origine des fiefs et de la noblesse* qui les résumait, rédigé avant la Révolution et annoté par Barante<sup>32</sup>, n'a jamais été publié, mais il a servi de base à *De la monarchie française*<sup>33</sup>, dans lequel il rend compte du « grand mouvement donné au royaume dès long-tems » par l'analyse des transformations profondes que la Révolution a manifestées.

### « Peuple nouveau » / « peuple ancien » : « la lutte entre les classes »

- 22 *De la monarchie française* compte neuf volumes publiés entre 1814 et 1824. À l'origine de ce monumental ouvrage, une commande de Bonaparte qui, à la veille de la proclamation de l'Empire, commande à Montlosier, alors attaché au ministère des Relations extérieures, un ouvrage établissant une continuité entre l'ancienne monarchie, le Consulat puis l'Empire, afin de fournir des arguments historiques à la réconciliation nationale<sup>34</sup>. Montlosier retrace l'histoire de la monarchie en expliquant comment depuis plus de trois siècles la noblesse a été progressivement écartée du pouvoir politique et dresse en fait un véritable réquisitoire contre la monarchie d'Ancien Régime. Napoléon refuse alors (1807) l'imprimatur et l'ouvrage ne sera publié qu'en 1814. Seuls les trois premiers tomes composés entre 1804 et 1807 correspondent à la commande de Bonaparte ; dans les six volumes suivants Montlosier fait œuvre de publiciste, et développe ses idées en relation avec la vie politique du moment<sup>35</sup>.
- 23 L'idée défendue par Montlosier tout au long de son ouvrage, celle d'une dégradation, depuis Hugues Capet, de l'ancienne constitution de la France sous l'effet de l'usurpation progressive du pouvoir par le monarque<sup>36</sup> au détriment des « grands du royaume » – archevêques, évêques, ducs, comtes, vassaux de la couronne (t. 1, p. 119-123) –, n'est pas nouvelle dans ses écrits ; elle affleure à maintes reprises dans les brochures de l'époque révolutionnaire mais sans faire l'objet de longs développements. Dès 1790 il écrit : « Je pourrais dire ici que tous les rois de la race capétienne sans exception, n'ont eu qu'une seule et principale idée : l'anéantissement de leur noblesse. »<sup>37</sup>
- 24 Elle fait écho par ailleurs aux théories du XVIII<sup>e</sup> siècle à propos des droits respectifs de la noblesse et du monarque concernant le pouvoir politique, et

une usurpation sur le peuple. [...] Tant que j'avais eu pour fanal les livres du temps, j'avais partagé franchement ces opinions » (*ibid.*, p. 80).

**32** Il s'agit de Claude-Ignace de Barante, père de Prosper de Barante, historien et homme d'État. Montlosier était très lié avec les deux hommes.

**33** Selon les *Mémoires de M. le comte de Montlosier*, t. 1, p. 132.

**34** L'ouvrage devait rendre compte « 1) de l'ancien état de la France et de ses institutions ; 2) de la manière dont la révolution était sortie de cet état de choses ; 3) des tentatives faites pour la renverser ; 4) des succès obtenus par le Premier Consul à cet égard » (*De la monarchie française*, t. 1, p. v, Avertissement).

**35** Si le début du titre, *De la monarchie française*, est conservé à tous les volumes, les sous-titres sont modifiés chaque fois.

**36** Montlosier note aussi les causes internes à cette décadence : « nullité du droit public, décadence de la religion, dégoût de la patrie, corruption des mœurs, affaiblissement du caractère national » (t. 2, p. 28).

**37** Montlosier, *Observations sur l'adresse à l'ordre de la noblesse française, de Monsieur le comte d'Antraigues*, 1790, p. 21.

entre pour une part dans la théorie d'un auteur bien connu de Montlosier, le comte de Boulainvilliers qui a défendu au début du XVIII<sup>e</sup> siècle les droits historiques et politiques de la noblesse<sup>38</sup>. Cependant, là où Boulainvilliers pointe « l'abaissement de la noblesse de France » dans la montée du pouvoir absolu, Montlosier met plutôt l'accent sur « l'affranchissement de la classe tributaire »<sup>39</sup> et l'essor de la puissance du tiers état, cherchant à élucider, dans la perte du pouvoir politique de la noblesse, les raisons du développement du tiers état.

- 25 C'est dans ce renversement de perspective et les conséquences qu'il en tire pour analyser les causes profondes de la Révolution qu'il se montre novateur et amorce les directions nouvelles vers lesquelles s'orienteront les recherches historiques du XIX<sup>e</sup> siècle, celles de François Guizot et d'Augustin Thierry en particulier<sup>40</sup>. C'est aussi dans les conséquences de ce point tout à fait central de son analyse historique que Montlosier énoncera l'existence d'une « lutte entre deux classes ».
- 26 Sans trop entrer dans les détails, rappelons qu'à l'origine, la noblesse se confond pour Montlosier avec les diverses aristocraties présentes sur le sol des Gaules (romaine, gauloise, franque) qui ont mis en place le « gouvernement féodal »<sup>41</sup>, où le roi élu par ses pairs n'est que le premier d'entre eux et règne avec leur concours<sup>42</sup>. Elle se compose de l'ensemble des hommes libres, les « ingénus » propriétaires de leurs terres qui ont adopté la loi salique à la suite de l'arrivée des Francs, et elle tire ses droits et devoirs de cette indépendance initiale. À la différence de Boulainvilliers pour qui la conquête franque a été à l'origine de la noblesse, de la monarchie et de « l'État François dans lequel nous vivons »<sup>43</sup>, Montlosier n'attache pas à l'invasion germanique de telles conséquences<sup>44</sup> et

**38** Sur cet aspect de la pensée de Boulainvilliers, on peut consulter A. Devyver, *Le sang épuré. Les préjugés de race chez les gentilshommes français de l'Ancien Régime (1560-1720)*, Bruxelles, Éditions de l'Université, 1973, et M. Foucault, « *Il faut défendre la société* ». *Cours au Collège de France (1976)*, Paris, Gallimard/Seuil, 1997. Voir aussi, à propos de ces ouvrages, la mise au point critique de C. Nicolet qui rétablit le contexte érudit dans lequel les écrits de Boulainvilliers prennent sens et fait justice des tentatives d'inscrire Boulainvilliers comme un des premiers penseurs du racisme : *La fabrique d'une nation. La France entre Rome et les Germains*, Paris, Perrin, 2003, p. 60 et suiv., et p. 86-88.

**39** Voir *infra* pour une définition de cette expression chez Montlosier. La « classe tributaire » constitue la base sociale du tiers état.

**40** Voir M. Gauchet, « Les *Lettres sur l'Histoire de France* d'Augustin Thierry », *Les lieux de mémoire*, P. Nora (dir.), t. II, *La nation*, vol. 1, Paris, Gallimard, 1986. Thierry aurait confié à Barante combien l'ouvrage de Montlosier, « tout en choquant vivement ses opinions, l'avait, pour ainsi dire appelé et provoqué, par son style vivant et incisif, à la vocation qu'il accomplit si glorieusement » (P. Barante, Académie de Clermont, *Notice sur la vie et les ouvrages de M. le comte de Montlosier, pair de France, président de l'Académie de Clermont*, lue à la séance du 15 septembre 1842, par M. le baron de Barante, Clermont-Ferrand, impr. de Thibaut-Landriot, 1842).

**41** *De la monarchie française*, t. 1, p. 41-42.

**42** « L'avantage de la France, pendant cette période [celle des premiers siècles de la monarchie], a été de développer [...] tout ce qui s'est trouvé de perfection dans les institutions de trois peuples antiques » (*ibid.*, t. 1, p. 113).

**43** Dans *l'Histoire de l'ancien gouvernement de la France*, La Haye - Amsterdam, 1727, Boulainvilliers écrit : « La conquête des Gaules [...] est le fondement de l'État François dans lequel nous vivons » (t. 1, p. 24).

**44** « Il est faux que les nations germaniques, en entrant dans les Gaules, en aient réduit les habitants en esclavage ; il est faux que, de cette première distinction de Francs et de Gaulois, soient sortis, dans la suite, celle des nobles et des bourgeois, des seigneurs et des roturiers. Avec leurs mœurs toutes libérales, les nations germaniques ont effacé la servitude en France : c'est ce que je crois avoir prouvé, c'est ce que j'espérais avoir établi. J'ai vu avec peine que cette erreur, avancée anciennement par le comte de Boulainvilliers, et si complètement réfutée par Mr l'abbé Dubos, ait été répétée par Mme de Staël, et admise ensuite, non seulement par Mr Guizot, mais encore par de grands écrivains » (*De la monarchie française au 1<sup>er</sup> janvier 1821*, [t. 6], Paris, Gide, 1821, p. 106-107).

s'intéresse finalement peu aux conditions initiales de formation de la monarchie et de la noblesse. En fait, il substitue à une violence guerrière fondatrice le processus lent et complexe d'émergence d'un « gouvernement féodal » qui rend pérennes différentes hiérarchies qui s'enracinent elles-mêmes dans une multitude de dominations antérieures reconnues.

- 27 Ce qui retient surtout son attention, c'est la « révolution » qu'a constituée « l'affranchissement de la classe tributaire », dans laquelle il place la source des transformations politiques :

Telle est cette grande révolution, qui a été elle-même la source d'une multitude de révolutions ; qui, en se propageant dans toute l'Europe [...] a répandu partout une multitude de droits nouveaux, d'états nouveaux, de doctrines et de constitutions nouvelles. Cette révolution est [...] l'affranchissement de la classe tributaire.  
(t. 1, p. 136)

- 28 Cet affranchissement établit avec le passé une rupture radicale qui distribue dans l'ensemble argumentaire de Montlosier tous les éléments de l'opposition ancien/nouveau.

- 29 La « classe tributaire »<sup>45</sup> était, dans la société féodale, une classe ni totalement libre ni totalement esclave. Elle a été affranchie par les rois qui ont progressivement rompu avec la tradition des affranchissements individuels pour prendre des « mesures générales » d'émancipation collective, lesquelles ont alors permis à cette population nombreuse de devenir libre tout en conservant ses mœurs, ses habitudes, ses valeurs : « On laissa se former tranquillement ce peuple nouveau qui, n'ayant aucun rapport de mœurs, d'habitudes et d'institutions avec l'ancien peuple, bouleversa tout ce qui était établi, en cherchant à s'établir » (t. 1, p. 152). Elle s'est ensuite élevée « au rang de troisième ordre aux États généraux ». Fait du roi dans une très large mesure<sup>46</sup>, l'existence politique de la « classe tributaire » a affermi la puissance royale, car « un peuple nouveau, qui n'a rien de droit, pour qui tout est de grâce, convient beaucoup à l'autorité » (t. 1, p. 154), et créé les bases de ce que Montlosier appelle un « état double » où coexistent deux peuples :

Nous allons voir s'élever, au milieu de l'ancien état, un nouvel état ; au milieu de l'ancien peuple, un nouveau peuple ; au milieu des anciennes mœurs, des anciennes institutions et des anciennes lois, de nouvelles mœurs, de nouvelles institutions, de nouvelles lois. Nous allons voir un état double, un peuple double, un ordre social double, marcher pendant longtemps parallèlement l'un à l'autre, s'attaquer ensuite, et se combattre avec acharnement. (t. 1, p. 135-136)

- 30 Dans le pouvoir de la monarchie tel qu'il se renforcera sous les Capétiens, Montlosier voit une monarchie « nouvelle et absolue, faite pour un peuple d'affranchis » où ce dernier, grâce à l'appui royal, peut s'emparer de la magistrature de l'État, imposer une nouvelle législation, limiter les droits de la noblesse : droit de guerre, droit d'impôt, usage des fêtes guerrières (joutes, tournois), droit de battre monnaie, droit d'être jugée par ses pairs (t. 1, p. 181), et faire émerger son propre système de valeurs et de références : propriétés

<sup>45</sup> « Les tributaires ne pouvaient abandonner les seigneurs qui leur tenaient lieu de maîtres. Ils payaient des tributs de diverses sortes ; ils étaient tenus aussi à des corvées et à des devoirs réputés serviles. Ils avaient en propre, sans doute, des animaux, de l'argent, des marchandises dont ils pouvaient disposer : ils se composaient ainsi des fortunes plus ou moins considérables, surtout dans les villes ; mais ils étaient attachés à des terres qu'ils ne pouvaient abandonner » (*De la monarchie française*, t. 1, p. 147-148).

<sup>46</sup> À la suite parfois de révoltes populaires : « Partout où les affranchissements n'étaient point accordés, ils étaient arrachés » (*ibid.*, p. 155).

mobilières, argent, villes, sciences, esprit, commerce, industrie, droit écrit romain. Pour cette attention portée dans les trois premiers volumes de la *Monarchie française* aux forces économiques dans la transformation des sociétés, Montlosier sera considéré par Charles Dunoyer, le fondateur du journal libéral *Le Censeur*, comme un des premiers, avec Benjamin Constant et Jean-Baptiste Say, à avoir aperçu le rôle de l'industrie chez les peuples modernes<sup>47</sup>.

- 31 En définitive, « l'affranchissement de la classe tributaire » installe dans l'État « un peuple nouveau » qui ne cesse de se développer et qui finit par constituer une menace pour le « peuple ancien » :

Deux peuples divers figurent dans l'État. L'un tout antique, se retranche vers la dignité, et s'empare de tout le lustre ; l'autre, tout nouveau, cherche à acquérir l'importance, et s'empare de toute la force. Pendant quelque temps, les deux peuples vivent parallèlement l'un à l'autre, comme s'ils n'avaient aucun rapport de régime et d'origine. À la fin cependant ils s'embarrassent, se heurtent et s'attaquent. (t. 1 p. 164)

- 32 À la différence d'une conquête qui, après un temps d'hostilité, peut voir à terme le peuple vainqueur et le peuple vaincu s'amalgamer, « l'affranchissement de la classe tributaire » crée « un état permanent de guerre » :

Il n'y a pas seulement, comme autrefois, entre le peuple conquérant et le peuple conquis, un état passager d'hostilité pour quelques intérêts et quelques droits : il se forme, dans les mœurs et dans tout l'esprit public, une fermentation secrète, et un état permanent de guerre. (t. 1, p. 159)

Une lutte secrète remplace une guerre franche. Déjà commencent à se prononcer deux mouvemens rivaux et parallèles. Les propriétés mobilières se balancent avec les propriétés immobilières, l'argent avec la terre, les villes avec les châteaux. La science s'élève de son côté pour rivaliser avec le courage, l'esprit avec l'honneur, le commerce et l'industrie avec les armes. [...] Le nouveau peuple s'accroissant de plus en plus, se montre partout triomphant. (t. 1, p. 174-175)

- 33 Pour Thierry, il revient à Montlosier d'avoir le premier compris le rôle et l'importance de l'affranchissement des communes dans la formation du tiers état<sup>48</sup> et établi sa liaison avec la Révolution. Montlosier pointe en effet dans cet événement le début du déclin politique de la noblesse, au profit de la puissance du monarque appuyée sur les communes et il inscrit la Révolution dans la suite logique du long processus qui prend alors naissance. La Révolution n'a pas eu de « petites causes », elle n'a pas été l'effet de « quelques circonstances occasionnelles » (t. 2, p. 309), ou celui des conspirations que l'on a si souvent invoquées. S'il y a eu des conspirations « elles ont été dans les choses et non dans les hommes » (t. 2, p. 313). Poussant son raisonnement jusque dans ses conséquences extrêmes, Montlosier soutient que, grâce en partie aux souverains<sup>49</sup>, le travail d'anéantissement de l'ancienne société était terminé en 1789 :

<sup>47</sup> « Le curieux travail de M. Montlosier sur la monarchie française. Cet écrivain, en signalant ce qu'il appelait les usurpations des classes autrefois tributaires, en montrant comment ces classes industrieuses s'étaient affranchies et élevées, avait travaillé, sans le vouloir, à rendre extrêmement sensible la force vitale de l'industrie [...]. L'auteur [...] s'indigne de voir que les sciences, le commerce, l'industrie, aient usurpé les droits sacrés de la naissance ; et par le ton d'humeur avec lequel il parle de ces choses, il ne réussit que mieux à faire ressortir leur pouvoir » (C. Dunoyer, « Esquisse historique des doctrines auxquelles on a donné le nom d'industrialisme, c'est-à-dire, des doctrines qui fondent la société sur l'Industrie », *Revue encyclopédique*, t. XXXIII, février 1827, p. 372).

<sup>48</sup> « Elle [l'originalité de l'ouvrage de Montlosier] consiste surtout en ce que le point capital de la nouvelle théorie se trouve placé, non, comme d'ordinaire, à l'établissement de la monarchie franke, mais à l'affranchissement des communes, et au berceau du tiers-état » (A. Thierry, « Considérations sur l'histoire de France », p. 170).

<sup>49</sup> En constatant que la Révolution n'avait fait que conduire à son terme l'œuvre des rois, Montlosier anticipe Tocqueville, comme l'ont souligné M. Gauchet, « Les *Lettres sur l'Histoire*

Ce peuple souverain, qu'on ne le blâme pas avec trop d'amertume : il n'a fait que consommer l'œuvre des souverains ses prédécesseurs. Il a suivi de point en point la route qui lui était tracée depuis deux siècles par les rois, par les parlements, par les hommes de lois, par les savans. [...] Il n'a fait que mettre en exercice cette haine de nos temps passés, que les uns avaient pris tant de soins de lui inspirer. [...] De cette manière, on peut dire qu'il a moins fait une révolution, qu'il n'a manifesté des révolutions déjà faites. On l'accuse d'avoir abattu un édifice ; il n'a fait qu'ouvrir un sépulcre. (t. 2, p. 209)

- 34 Cette histoire profonde trouvera en 1821 son expression dans la formule « une lutte entre deux classes », en réponse à la publication par Guizot d'une brochure<sup>50</sup> qui cite à l'appui de sa thèse les trois premiers volumes de la *Monarchie française*.
- 35 L'expression n'est pas empruntée à Guizot qui use de « peuple » et « race » dans ce pamphlet et n'énoncera une formule similaire que plus tard<sup>51</sup>. Elle appartient à Montlosier qui a déjà explicitement substitué le mot « lutte » à celui de « guerre » dans ce contexte et qui emploie régulièrement le mot « classe » pour désigner une composante sociale. À côté de la singularité de l'expression « classe tributaire » qui rappelle la dépendance initiale, il emploie aussi : « classe intermédiaire », « classe des roturiers », « classe roturière », « ancienne classe », « classe noble ». Or, dans le discours historique du début du XIX<sup>e</sup> siècle, le mot « classe » n'est pas encore d'un usage très répandu, et l'on peut soutenir que Montlosier a très largement contribué à l'introduire dans ce registre, peut-être en raison de son attention à l'ordre civil comme base de l'ordre politique :

Il est vrai, comme je l'ai dit, qu'il y a eu en France, *une lutte entre deux classes* [je souligne] ou, si on veut, entre deux peuples ; mais, loin que cette lutte se rapporte à quelque chose de nos origines, elle appartient à cette époque du moyen âge, où les villes, ayant été érigées en espèces de républiques, sous le nom de communes et les habitans des communes en espèces de nobles, sous le nom de Francs, parvinrent successivement à une grande importance civile ; et de là, sous le nom de troisième état, à une grande importance politique. Dans cette situation, que j'ai dû décrire, parce qu'elle n'était pas sans rapport aux événemens de la révolution, j'ai pu, en parlant de ces deux classes, [...] employer quelquefois le mot de guerre, et considérer les deux contendans comme deux peuples ; mais au moins, à l'égard des roturiers et des bourgeois, je n'ai pu jamais parler des défaites de ce peuple. Je l'ai montré, au contraire, marchant de victoire en victoire, de conquête en conquête. Les dénominations de *guerre* [souligné dans le texte] et de peuple sont, dans ce cas, si évidemment métaphoriques, qu'il n'y a pas à s'y méprendre. (1821, t. 6, p. 107-108)

- 36 La « lutte entre deux classes » est la formulation exacte selon l'auteur de l'affrontement qui se déroule selon lui depuis l'affranchissement des communes. Cette lutte inachevée tend sans cesse à l'affaiblissement du pouvoir initial, sans cependant paraître en mesure de l'anéantir totalement. Il est, me semble-t-il, tout à fait remarquable que Montlosier rapporte les mots « guerre » et « peuple »

*de France* », p. 269, et C. Nicolet, *La fabrique d'une nation*, p. 109. On peut montrer par ailleurs qu'il devance encore Tocqueville par l'établissement d'un lien entre l'idée d'égalité et celle d'individualisme, qu'il nomme alors « individualité ». Sur cet aspect de la pensée de Montlosier, voir M.-F. Piguët : « Benjamin Constant et la naissance du mot *individualisme* », *Annales Benjamin Constant*, n° 29, 2005, p. 122-123.

<sup>50</sup> F. Guizot, *Du gouvernement de la France depuis la Restauration, et du ministère actuel*, Paris, Ladvocat, 1820.

<sup>51</sup> « Le troisième grand résultat de l'affranchissement des communes, c'est la *lutte des classes* [je souligne], lutte qui remplit l'histoire moderne. L'Europe moderne est née de la lutte des diverses classes de la société » (F. Guizot, *Histoire générale de la civilisation en Europe depuis la chute de l'Empire romain jusqu'à la Révolution française*, Paris, Pichon et Didier, 1828, leçon 7, p. 29). Pour des précisions sur ce vocabulaire, voir M.-F. Piguët, *Classe. Histoire du mot...*, p. 153-167.

à la métaphore, un peu comme si le passage par un lexique familier qui fait référence aux conquêtes, c'est-à-dire à des événements historiques connus et analysés depuis longtemps, était inexact mais nécessaire pour rendre plus sensible l'histoire de cette opposition spécifique aux États modernes. Quelques années plus tôt, il a en effet expliqué (t. 2, p. 210-211) que, si dans les « temps anciens », l'achèvement de la dissolution des États était généralement le fait « des conquérans et des barbares », il n'en va pas de même dans les « temps modernes », où cet office est rempli par des classes à l'intérieur des États.

- 37 La « guerre civile » et la « lutte entre les classes » apparaissent dans l'œuvre de Montlosier comme des notions qui restent partiellement étrangères l'une à l'autre, car elles ouvrent sur des problématiques disjointes. La première fait référence à la forme militaire, ponctuelle, décidée d'un conflit politique interne à une nation où les diverses oppositions qui sont à sa source parviennent à se résoudre en celle qui les organise idéellement toutes. Elle a des antécédents dans l'histoire et conduit à une clarification politique capable de légitimer un nouveau pouvoir, une nouvelle domination ou le renouvellement d'un pouvoir contesté. Pour Montlosier une guerre civile aurait peut-être permis, entre 1791 et 1793 tout particulièrement, la défaite des forces républicaines et autorisé une définition nouvelle d'un pouvoir monarchique dégagé du despotisme.
- 38 La « lutte entre deux classes », de son côté, exprime le processus historique d'affrontement de longue durée inhérent aux nations au sein desquelles les forces et les valeurs de la société moderne se sont développées en sapant progressivement celles de la société féodale. L'expression définit un schéma d'intelligibilité de l'histoire où la Révolution s'inscrit dans les conséquences lointaines de l'événement créateur de la modernité politique, « cette grande révolution » qu'a été l'affranchissement des communes. Dans les divers écrits publiés par Montlosier durant la Révolution, rien n'indique une telle attention à l'affranchissement des communes dans la critique toujours portée à la dérive despotique de la monarchie, et l'on ignore par ailleurs quelles étaient les conclusions de son *Essai sur l'origine des fiefs et de la noblesse*. Aussi peut-on faire l'hypothèse que les événements révolutionnaires dont il a été le témoin et auxquels il a participé l'ont conduit à infléchir ses interprétations initiales documentées par son travail d'historien, à voir peut-être dans les composantes sociales représentées par le tiers état sous l'Ancien Régime, non plus seulement un appui pour une monarchie despotique, mais plus radicalement une société organisée en rupture avec celle des temps passés et contre laquelle l'emploi de la force ne peut guère prétendre qu'à une victoire éphémère.